



**HAL**  
open science

# La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ?

Camille Mortelette

## ► To cite this version:

Camille Mortelette. La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ?. Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2020, 7, 10.4000/craup.3828 . hal-04157892

**HAL Id: hal-04157892**

**<https://hal.science/hal-04157892>**

Submitted on 10 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ?

*The mining heritage in Nord-Pas-de-Calais: an effective tool to reconcile the local population with its past?*

**Camille Mortelette**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/craup/3828>

DOI : 10.4000/craup.3828

ISSN : 2606-7498

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Camille Mortelette, « La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], 7 | 2020, mis en ligne le 30 juin 2020, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/craup/3828> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.3828>

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



*Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ?

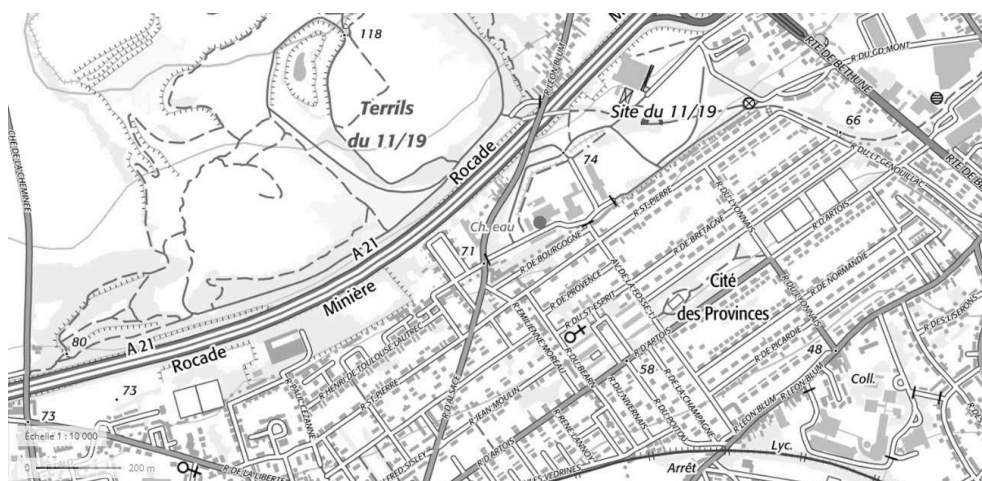
*The mining heritage in Nord-Pas-de-Calais: an effective tool to reconcile the local population with its past?*

**Camille Mortelette**

---

- 1 Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est l'archétype de l'entité géographique née des logiques économiques et des bouleversements induits par la Révolution industrielle. L'exploitation du charbon, qui a duré 270 ans en tout (de 1720 à 1990), lui a donné sa singularité en dessinant ses contours, son paysage et une organisation spatiale particulière. À partir de 1830, l'extension de la recherche de charbon vers l'Ouest et la mécanisation généralisée de l'exploitation provoquent la mutation d'un territoire autrefois rural vers un « paysage industriel total<sup>1</sup> ». L'organisation spatiale du territoire évolue alors de manière considérable et s'explique notamment par la concurrence entre les dix-huit compagnies minières qui tentent d'attirer la main d'œuvre en proposant des logements à proximité des lieux de travail, mais aussi des équipements de services (école, église, salle des fêtes) dans un même périmètre. Ainsi, des enclaves de vie se forment autour des puits d'extraction sans tenir compte des limites communales. Le couple fosse et cité minière (appelé « grain ») constitue alors des centralités concurrentes aux centres des bourgs.

Figure 1. Carte IGN du grain fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle et cité des Provinces de Lens au 1/10 000<sup>2</sup>



Source : Géoportail

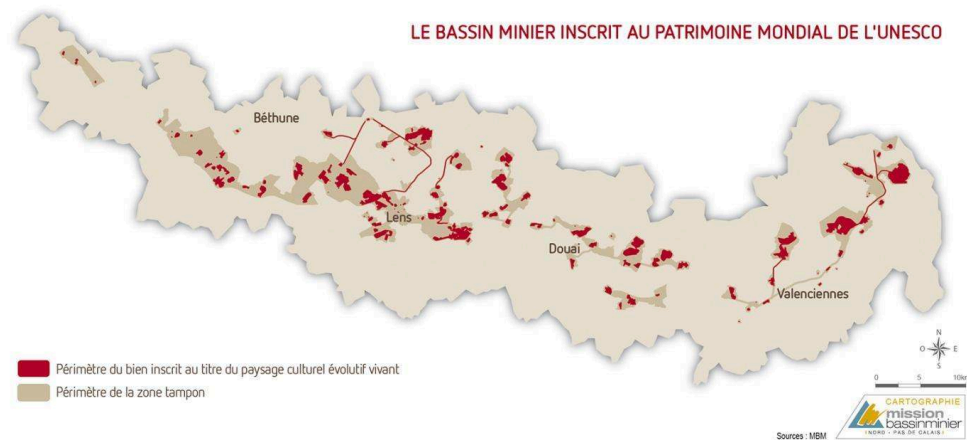
- 2 Au cours de cette première période se forme progressivement un « système spatial minier<sup>3</sup> » composé de pôles, comme les carreaux de mine, les chevalements, les terrils et les gares, et de réseaux qui les relient, comme les cavaliers et les canaux. Ces « marqueurs spatiaux<sup>4</sup> » de l'activité « extractrice et prédatrice<sup>5</sup> » ont rendu lisibles les contours du bassin minier, délimité les gradients d'un bassin de vie et donné à son paysage une forte identité minière.
- 3 Pourtant, la fin de l'exploitation a enclenché un processus de « déterritorialisation<sup>6</sup> » général entraînant la disparition d'une grande partie des marqueurs territoriaux. Le territoire productif devenu obsolète, les préconisations de resserrement du territoire<sup>7</sup> autour des pôles les plus dynamiques, de démolition et de réemploi des sites ont conduit à vouloir cacher, effacer et faire le deuil d'une activité révolue. Pourtant, à partir de la fin des années 1990, un processus de reterritorialisation porté par les acteurs publics s'amorce. Des démarches intercommunales sont engagées pour gérer collectivement l'après-mine de manière multidimensionnelle (habitat, gestion des friches, difficultés socioéconomiques de la population) via la mise en place, en 1998, d'une Conférence permanente pour le bassin minier (CPBM) initiée par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Par la tenue d'ateliers thématiques entre acteurs institutionnels et habitants, la vocation de ce lieu de débat est d'œuvrer collectivement au processus de « sortie de concessions<sup>8</sup> ». Dans ce cadre, le bassin minier apparaît comme un échelon d'action pertinent, comme en témoignent les discours sur la communauté de destin qui émergent chez les élus et techniciens locaux des communes minières directement confrontées à la fin de l'activité extractive. Dans le prolongement de ce processus et grâce au contrat de plan 2000-2006, la Mission Bassin minier (MBM) est créée en 2000<sup>9</sup>. Parallèlement à la gestion de plus en plus planifiée de l'après-mine, des politiques patrimoniales émergent, cherchant à protéger et valoriser un héritage minier progressivement reconnu<sup>10</sup>.
- 4 Aux mouvements ascendants, et relativement marginaux de constitution d'associations d'anciens mineurs pour sauver la mémoire d'un travail voué à disparaître dès les années 1980, s'ajoute un mouvement descendant (notamment avec l'action de la DRAC et du conseil régional) de protection de sites jugés emblématiques pour leurs qualités architecturales et esthétiques. Ces démarches de sauvegarde de la mémoire et des

bâtiments patrimoniaux, mises en places depuis les années 1990 s'accompagnent aujourd'hui de missions de médiation permettant aux populations locales de retrouver une fierté de leur territoire. Si les politiques patrimoniales sont supposées émancipatrices et capables de réparer des représentations négatives que les habitants ont de leur territoire et d'eux-mêmes, la littérature scientifique montre pourtant l'ambivalence récurrente du rapport que les populations locales entretiennent à l'héritage industriel et minier. En effet, symboles de l'ancienne grandeur du territoire, mais aussi de son déclin, les marqueurs spatiaux miniers cristallisent des affects contradictoires, entre fierté et regret, et montrent des processus de deuil non entièrement achevés<sup>11</sup>. Précisément, cette réconciliation entre les acteurs publics du champ patrimonial et les habitants des sites patrimoniaux sous-tend l'interrogation principale de notre contribution : la patrimonialisation d'un héritage avec lequel les populations continuent d'avoir un rapport ambivalent peut-elle véritablement faire acte de réparation, voire de réconciliation ? Le caractère emblématique de l'inscription Unesco constitue-t-il un atout supplémentaire pour la réconciliation de la population avec son territoire ? Cet article vise à mettre en lumière les limites de cette patrimonialisation institutionnelle. En effet, au-delà de la question des promesses d'un label<sup>12</sup> que porterait en soi l'inscription Unesco ou d'un défaut d'appropriation de cette dernière<sup>13</sup>, se posent également les questions des effets non intentionnels de l'action publique<sup>14</sup> et de leur impact sur le rapport des habitants à l'espace du quotidien. Nous proposons de mettre en miroir les modalités de l'action publique patrimoniale et sa réception par les habitants. L'article repose sur des entretiens avec les acteurs institutionnels, différents échantillons de riverains de sites miniers<sup>15</sup> et des documents à visée communicationnelle<sup>16</sup>. Nous analyserons d'abord les paradoxes de l'action publique patrimoniale entre initiatives descendantes et volonté forte d'associer les habitants du bassin minier aux processus en cours. Dans un second temps, nous mettrons en avant comment ces politiques patrimoniales sont perçues et vécues par les habitants et les contraintes qui peuvent s'imposer à eux.

## L'inscription à l'Unesco : une politique patrimoniale coconstruite ou descendante ?

- 5 L'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « paysage culturel évolutif vivant » en 2012 a permis de faire reconnaître la valeur exceptionnelle et universelle de l'héritage minier. Pour cette inscription, la figure des habitants est centrale, car les acteurs patrimoniaux font le constat d'une perte de la transmission entre générations et de représentations négatives de l'identité minière du territoire. Si dès 2003, les habitants ont été sollicités pour participer au processus de candidature, on peut s'interroger sur la capacité des démarches de patrimonialisation très institutionnelles de l'Unesco à favoriser des initiatives ascendantes. Pour le vérifier, l'analyse diachronique des dispositifs mis en place par la MBM, depuis le processus de candidature jusqu'à la célébration de l'inscription, nous permettra dans un premier temps de cerner comment les habitants ont été associés et de questionner les discours de coconstruction des acteurs institutionnels.

Figure 2. Périmètre de l'inscription Unesco



Source : site internet de la Mission Bassin Minier, 2013,

## Mobiliser la population locale : le leitmotiv du processus d'inscription (2003-2009)

- 6 Après un processus de patrimonialisation porté inégalement sur le plan politique<sup>17</sup>, la valeur de l'héritage minier semble aujourd'hui faire l'unanimité. La reconnaissance de la nature exceptionnelle et universelle de ce patrimoine par une instance comme l'Unesco et le Conseil international des monuments et des sites (Icomos) couronne plusieurs années de sensibilisation et d'action locales. En effet, le montage du dossier à partir de 2003 a été l'occasion d'intégrer certaines traces<sup>18</sup> de l'héritage minier, jusqu'alors ignorées, au patrimoine officiellement reconnu par les institutions. Afin de porter politiquement et techniquement le dossier au-delà de l'échelle intercommunale, l'association Bassin minier uni (BMU) est créée en 2002<sup>19</sup>. À cette mobilisation d'acteurs s'ajoute une volonté de faire adhérer la population au projet en la faisant participer à la candidature. En effet, l'association entend s'appuyer localement sur des passionnés d'histoire locale ou de patrimoine minier (des anciens mineurs, des enseignants notamment), mais aussi sur des associations de sauvegarde du patrimoine minier. Pour ce faire, trente clubs BMU, fédérés en réseau, ont été créés dans tout le bassin minier à partir de la fin 2003, permettant de collecter l'expertise savante, mais aussi d'usage, des différentes personnes mobilisées et de compléter ainsi celle, plus technique, de la DRAC ou de la MBM. En outre, ces clubs ont également été un support considérable à l'engouement populaire pendant le processus d'inscription grâce à de nombreux ateliers de sensibilisation menés dans les écoles et les collèges. Les injonctions à une transmission générationnelle afin de toucher davantage les jeunes sont d'ailleurs régulièrement relayées. La force de la mobilisation habitante est jugée exceptionnelle à l'époque par l'Icomos<sup>20</sup>.
- 7 Si l'essentiel des bénévoles mobilisés autour de la candidature Unesco relève de profils particuliers (enseignants, retraités, anciens mineurs et écoliers), certaines manifestations grand public<sup>21</sup> ayant accueilli près de 3 000 participants ont permis plus largement aux habitants de se sentir partie prenante d'une démarche collective, de développer un discours sur leur territoire et sur un patrimoine dans lequel ils se reconnaissent. Le bloc constitué par les élus, habitants et techniciens pour défendre

leur territoire face au retard imposé en 2009-2010 par l'État dans le dépôt du dossier du bassin minier à l'Icomos, vécu comme une injustice, montre combien les affects et ce qui relève du sentiment d'appartenance à un territoire ont su être mobilisés par l'association BMU. Et, au-delà du processus de candidature, l'animation et la médiation auprès de la population locale resteny depuis 2012 un axe de travail majeur de la MBM pour consolider l'appropriation habitante de l'inscription.

### Célébrer l'inscription, un moyen d'en favoriser l'appropriation ?

- 8 Le moment de l'annonce officielle de l'attribution du statut patrimoine mondial au bassin minier le 6 juillet 2012 à Saint-Pétersbourg a été vécu comme un véritable événement, notamment grâce à sa retransmission en direct dans différents clubs BMU et au siège de l'association. Depuis, l'inscription est célébrée chaque année dans le cadre de l'événement intitulé « Le Bassin minier fête le patrimoine mondial ». Le patrimoine est désormais célébré en différents points du territoire pendant deux à trois semaines de fête selon les éditions. Différentes manifestations (expositions, visites guidées avec un ancien mineur, chasses au trésor, entre autres) sont prévues sur des sites emblématiques (comme le musée de Lewarde) ou des lieux plus confidentiels (des salles des fêtes, des lieux du syndicalisme minier). Parmi celles-ci, retenons l'événement des Rutilants qui propose de revisiter l'héritage minier en mettant en avant la tradition de l'harmonie et renouvelle les imaginaires liés à la mine grâce à une modification des codes esthétiques du site du 9/9bis de Oignies.

Figure 3. Événement des Rutilants sur le site du 9/9bis à Oignies (62)









Source : C. Mortelette, 2016.

- 9 La fête ou l'événement introduisent une rupture à la fois temporelle – c'est un moment intense et éphémère – mais aussi spatial – l'espace est transformé et vécu différemment. Moment de rapprochement social par excellence, la fête peut participer à l'affirmation d'une communauté. Les photographies ci-dessus montrent bien comment les artifices de la fête participent à rapprocher les habitants autour de valeurs communes et de la réjouissance collective. En outre, la célébration d'un héritage commun permet de renforcer ce « ciment identitaire<sup>22</sup> ». L'action publique utilise régulièrement la fête comme un outil afin de légitimer des projets ou des territoires<sup>23</sup>. L'événement à dimension festive n'a pas seulement pour objet la célébration, c'est aussi une opportunité de renouveler la territorialité des habitants en bouleversant les représentations qu'ils ont de leur espace vécu.
- 10 Dans le bassin minier, la fête propose une mise en récit renouvelée du territoire, mais aussi d'un processus de patrimonialisation ascendant, populaire et enthousiaste. Cette narration de l'espace et de la communauté est un moyen d'affirmer la continuité territoriale du bassin grâce à la célébration d'un patrimoine commun. L'embrasement des terrils en 2015 en est une bonne illustration<sup>24</sup>, avec le projet d'embraser dix sites de Raismes (59) à Auchel (62) et de former ainsi une chaîne de terril en terril. Cet événement, qui confirme le statut de haut lieu des terrils, a connu un succès populaire considérable<sup>25</sup>. Ce moment fort est donc conçu comme une redécouverte du territoire – certains habitants ont confié dans la presse être montés pour la première fois sur un terril à cette occasion<sup>26</sup>. Il s'agit également d'un moment d'engouement populaire et collectif pendant lequel les habitants se sentent appartenir à une communauté *via* la célébration des attributs de leur territoire. La fête, associée à la valorisation du patrimoine, sert donc deux objectifs majeurs : d'une part, servir d'outil de médiation entre les habitants et leur territoire en les incitant à renouer avec un héritage longtemps rejeté ou méconnu et à s'appropriier (ou se réappropriier) le territoire et, d'autre part, renforcer un sentiment d'appartenance. Le bassin minier est alors

présenté comme un territoire spécifique, support de pratiques et d'imaginaires renouvelés..

## Rendre l'inscription tangible au quotidien pour la faire vivre avec les habitants

- 11 Conjointement avec d'autres acteurs, la MBM met en place de nombreuses actions, plus discrètes que celles, très médiatiques, présentées précédemment. Promouvoir l'inscription et la valoriser constitue aujourd'hui le deuxième axe du plan de gestion de la MBM<sup>27</sup>, qui s'appuie pour cela sur la création de dispositifs spécifiques, menés en partenariat avec la DRAC, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Rendre compréhensible et tangible l'inscription à l'Unesco pour le plus grand nombre fait aussi partie des exigences imposées depuis la convention Unesco de 2005 pour une plus grande prise en compte des populations locales, des diversités culturelles et des identités.
- 12 Parmi les initiatives développées, une des premières décisions prises a été de rendre visible spatialement l'inscription au moyen d'une signalétique s'adressant aux habitants comme aux visiteurs extérieurs. L'aboutissement de ce travail a été quelque peu fastidieux par manque de moyens mais, depuis 2017, les entrées d'autoroutes (A1, A2, A23 et A26) sont balisées par les panneaux que l'on trouve traditionnellement sur toutes les autoroutes de France pour signaler un lieu ou un monument d'intérêt. Un an avant cette réalisation, les 87 communes situées dans le périmètre Unesco ont commencé à se doter de différents panneaux indiquant les lieux concernés par le statut de patrimoine mondial.

Figure 4. Inauguration du premier panneau sur l'A2, à hauteur de la commune de Crépin (59), le 20 novembre 2016



Source : Site internet de la préfecture régionale, 2017, consulté le 18 sept. 2018.

- 13 Le panneau de la figure 4 laisse reconnaître sans peine les marqueurs spatiaux que sont les terrils, le carreau de mine avec son chevalement et les maisons de mineurs regroupées en cité, choisis ici par l'action publique comme emblèmes pour représenter le bassin minier. Certains détails étonnent pourtant. Les seuls signes de l'industrie sont un carreau de mine à l'architecture typique des années 1930 et un chevalement en métal. Les usines à cokerie sont absentes, la fumée ou la poussière de charbon également, l'urbanisation n'est guère développée (alors que le Nord-Pas-de-Calais est

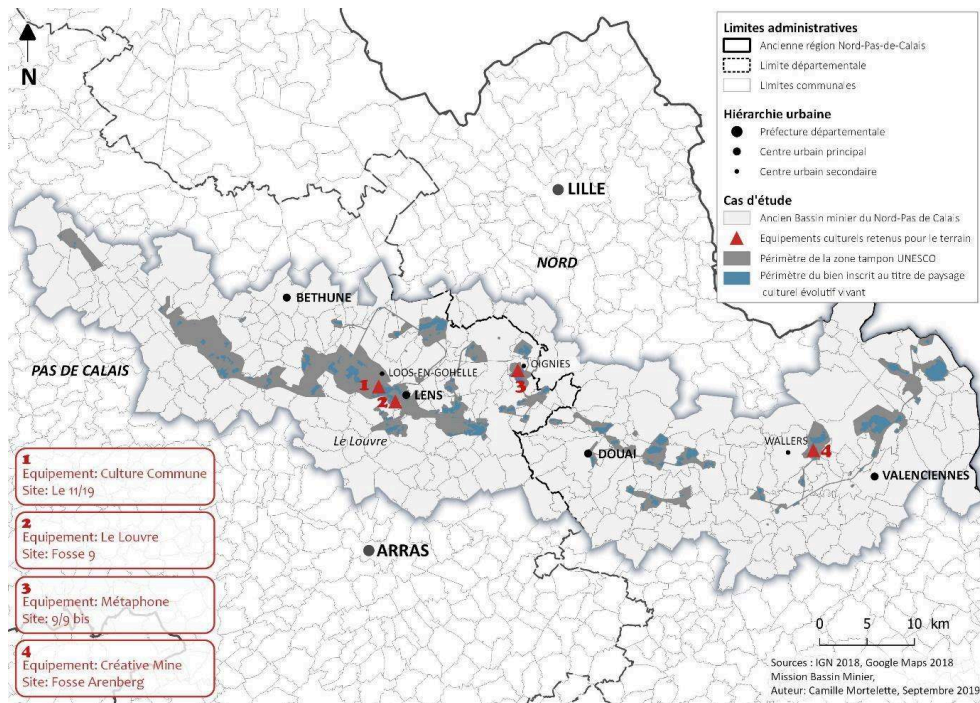
une des régions les plus denses de France) et le personnage à vélo donne davantage l'indice d'un mineur du début du 20<sup>e</sup> siècle que d'un travailleur des années 1960. Ce n'est donc ni un paysage du moment le plus intense de l'exploitation, ni un paysage actuel qui sont ici figurés. Ce travail sur des représentations positives du territoire, pour intéressant qu'il puisse être pour les habitants, ne correspond pourtant en rien au paysage que la population locale pratique quotidiennement. Cette façon de figer et de stéréotyper un paysage dans les représentations et de le présenter comme emblématique<sup>28</sup> renvoie un message qui va à l'encontre du principe même de l'inscription dans la catégorie de paysage évolutif et vivant mais aussi des promesses d'émancipation.

- 14 L'autre objectif de la mission de promotion et de transmission du statut patrimoine mondial confiée à la MBM consiste à développer la médiation patrimoniale, notamment auprès des plus jeunes. Toucher ce public cible est considéré comme un véritable enjeu pour l'action publique et la sphère associative. La MBM a donc mis en place des conventions-cadre avec les communautés d'agglomération, la DRAC et le rectorat réunis autour des contrats locaux d'enseignement artistique (Clea) dont l'objet est la création de résidences artistiques à destination d'élèves du primaire et du secondaire. Ces dernières consistent en la venue d'un artiste pendant plusieurs mois dans des établissements scolaires et ils ont été l'occasion de réfléchir collectivement sur la signification du statut de patrimoine mondial de leur espace de vie. D'autres actions de médiation de l'héritage minier sont menées par des acteurs comme la CPIE Chaînes des Terrils qui organise des promenades commentées autour de la base 11/19, ou le Pays d'art et d'histoire de Lens Liévin. Rendre plus tangible l'inscription pour la population locale passe donc par des mesures matérielles, via la signalisation du patrimoine minier, mais aussi par des mesures de médiation qui, grâce à la réflexivité qu'elles supposent, permettent une meilleure compréhension de ses enjeux cognitifs et territoriaux, nécessaires à son appropriation.
- 15 Les dispositifs pour associer les habitants au processus de patrimonialisation sont donc nombreux. Néanmoins, ceux-ci restent très institutionnels et les habitants restent majoritairement spectateurs. Les occasions d'en faire des acteurs de la patrimonialisation sont rares et restent, à ce jour, souvent cantonnées à la sphère des anciens mineurs réunis en associations qui leur permettent d'agir (visites guidées, créations de « petits<sup>29</sup> » musées de la mine ; remises en état d'anciens outils de travail). La question de la réception de ces actions et, plus globalement, de l'inscription Unesco, par les habitants reste donc posée.

## Une inscription entre valorisation, acceptation et contraintes

- 16 Nous nous appuyons ici sur les questionnaires réalisées auprès des visiteurs des sites du 11/19 de Loos-en-Gohelle et du 9/9 bis à Oignies, interrogés en 2016 ainsi que sur des entretiens auprès des riverains des quatre sites miniers étudiés entre 2016 et 2017<sup>30</sup> (voir fig. 5). Les questionnaires ont été passés à la faveur de trois événements culturels organisés respectivement par la scène nationale Culture Commune sur le site du 11/19 en mars et en juin et l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du 9/9 bis en juillet.

Figure 5. Carte de localisation des cas d'étude



Réalisation : T. Guy. Conception : C. Mortelette, 2019.

## Une inscription connue et valorisée ?

- 17 La question de l'inscription à l'Unesco est un des axes principaux de nos questionnaires et nous avons souhaité interroger son impact sur les visiteurs des sites emblématiques de Loos-en-Gohelle et de Oignies qui attirent essentiellement des habitants du bassin minier et du Nord-Pas-de-Calais. Les questions ont pour objet de récolter différents indicateurs témoins d'une « intériorisation cognitive<sup>31</sup> » et donc d'une appropriation de l'inscription.
- 18 Parmi les personnes interrogées<sup>32</sup>, une majorité d'entre elles connaissent l'Unesco de nom (95 %) et savent que le bassin minier est inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2012 (87,5 %). En outre, une grande partie d'entre elles en ont déjà discuté, en famille ou entre amis (49 %), dont 35 % souvent, voire très souvent. Il est *a priori* possible de parler d'appropriation, au moins symbolique, de cette inscription, puisqu'elle représente un sujet de discussion et donc visiblement un thème capable de susciter l'intérêt et la curiosité. En termes de perception de cette inscription, les répondants pouvaient donner jusqu'à deux réponses aux propositions listées dans le tableau ci-dessous.

Figure 6. Tableau recensant les opinions des répondants sur l'inscription (n =102)

Opinion sur l'inscription Unesco	Effectif
Vous trouvez ça bien	68
Vous en êtes fier	59

Vous en parlez beaucoup autour de vous	21
Vous ne comprenez pas l'intérêt	3
Vous ne vous sentez pas concerné	5

Source : C. Mortelette, 2019.

- 19 L'inscription du bassin minier est donc perçue de manière très positive par les personnes interrogées. Pour obtenir une vision un peu plus fine de ces représentations, il leur était proposé d'associer des mots-clés à leur sentiment. Nous avons reproduit les termes choisis sous forme de graphique en les regroupant par thèmes.

Figure 7. Représentations de l'inscription Unesco auprès des usagers du 9/9 bis et du 11/19

Source : C. Mortelette, 2019.

- 20 La plupart des termes soulignent l'enthousiasme et l'optimisme que suscite cette inscription ainsi que l'espoir et les attentes de renouveau. La valorisation d'une culture et d'un patrimoine spécifiques et d'une mémoire particulière est également très forte. Les réponses ayant trait à la réjouissance collective associés avec les termes « reconnaissance » et « fierté », « joie » sont très nombreuses. Bien qu'une majorité de répondants puissent être considérés comme plus sensibles aux politiques patrimoniales menées en raison de leurs habitudes culturelles, nous pouvons déceler dans ces réponses l'expression d'une reconnaissance forte des effets positifs de l'inscription pour le territoire et pour la région dans son ensemble.
- 21 Notre enquête confirme que l'inscription du bassin minier a bien été vécue comme un événement au niveau local. Pourtant, il faut préciser qu'une petite minorité des répondants, habitant dans le périmètre de l'inscription, ne savait pas en 2016 si leur maison était inscrite à l'Unesco ou méconnaissait la raison de cette inscription. Le travail de médiation, quatre ans après l'inscription, s'avère encore nécessaire. Certaines réponses montrent également que cette inscription n'a pas toujours été considérée de manière positive, avec quelques points de vue critiques. Nous avons donc souhaité prolonger cette question lors de nos entretiens avec les riverains des équipements pour une analyse plus précise de celle-ci.

## Une inscription contraignante pour les habitants ?

- 22 La catégorie d'inscription « paysage culturel évolutif vivant » peut évoquer la flexibilité ou l'adaptabilité notamment avec la combinaison des mots « évolutif » et « vivant » qui tendent à indiquer une possibilité de protéger sans sanctuariser. La définition de « paysage évolutif vivant » élaborée par l'Unesco montre que l'évolution du territoire est à la fois passée et actuelle (et à venir), mais que son intégrité revêt une importance majeure due à son « rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel<sup>33</sup> ».
- 23 Le document de synthèse de la proposition d'inscription élaboré par la MBM<sup>34</sup> fait également référence à ces deux notions. Le caractère évolutif du territoire est souligné par le pouvoir transformatif multidimensionnel de l'industrie minière. Son caractère vivant est explicité par défaut en affirmant que le but de l'inscription n'est pas de

mettre le territoire sous cloche. La possibilité de développer des entreprises, des équipements culturels ou des stratégies touristiques est d'ailleurs affirmée plus loin. L'inscription ne doit donc pas être perçue comme un obstacle au développement territorial.

- 24 Pour autant, afin de conserver le statut de patrimoine mondial, comme nous l'avons vu, les biens doivent respecter les critères d'intégrité et d'authenticité, ce qui impose ou interdit certaines pratiques aux habitants, et plus particulièrement ceux dont la maison fait partie des biens inscrits. En effet, les maisons minières occupent une place à part dans l'ensemble des biens puisqu'il s'agit d'un patrimoine habité<sup>35</sup>, dont l'appropriation diffère forcément de celle d'un bâtiment public, d'un chevalement ou d'un terri. Ces maisons appartiennent majoritairement à des bailleurs sociaux, mais certaines d'entre elles entrent régulièrement dans le parc privé. Que ces maisons soient habitées par des propriétaires ou des locataires, s'y sentir chez soi induit bien souvent une appropriation qui se traduit par une modification de l'habitat : on adapte son logement à son goût pour s'y reconnaître et s'y sentir bien. Or, dans le cas d'un bien inscrit au patrimoine mondial, dont il faut préserver l'authenticité et l'intégrité, toutes les modifications ne sont pas les bienvenues ou doivent obéir à certaines exigences et normes.
- 25 En ce sens, des voix dissonantes se font également entendre quant à l'inscription. Cette part très faible de commentaires critiques, qui n'ont pas fait l'objet de mobilisation collective ou de positionnement politique, peut s'expliquer par la difficulté à exprimer un avis négatif à l'encontre de ce genre de projets tant la préservation du patrimoine fait aujourd'hui consensus. Localement, nous pouvons y trouver trois raisons principales : d'abord la force de l'institution Unesco, socialement perçue de manière positive ; ensuite l'attachement au territoire et à ses emblèmes territoriaux, dont l'héritage minier constitue une part prépondérante ; enfin, la part d'horizontalité dans la démarche de l'association BMU pendant le portage du dossier. Pour autant, même si aucune démonstration de rejet en bloc de cette inscription n'est à signaler, toute expression d'une insatisfaction demande à être interrogée, car elle indique le refus de certaines implications concrètes liées à la protection patrimoniale. C'est ce à quoi nous sommes employés dans les quatre cités minières reliées à nos cas d'étude<sup>36</sup>.

Figure 8. Vues sur les différentes cités minières étudiées





En haut à gauche : rue Taffin, Wallers-Arenberg (59) ; en haut à droite : la cité des Provinces, Lens (62).  
En bas à gauche : la cité Declercq, Oignies (62) ; en bas à droite : la rue Parmentier, Lens (62).

Source : C. Mortelette, 2016.

- 26 La cité minière attachée au site de Wallers-Arenberg apparaît comme l'une des plus normées esthétiquement parlant : barrières et volets peints dans les mêmes couleurs, façades en brique rouge homogènes et jardins devant être bien entretenus. Dans le cas de la cité des Provinces, attenante au 11/19 de Loos-en-Gohelle, l'ambiance au moment de l'enquête était particulière car un grand nombre de maisons étaient en attente de rénovation thermique, suite à l'opération tiroir du bailleur SIA Habitat, et donc vidées



de leurs habitants, avec des grillages apposés aux fenêtres et aux portes. À Oignies en revanche, aucun travail n'a été engagé et les habitants attendent encore la rénovation de leurs maisons. L'îlot Parmentier (au nord de la parcelle qui accueille le Louvre Lens) subit également plusieurs modifications depuis 2016 à cause de la réhabilitation d'un ancien barreau en hôtel et d'un projet d'écoquartier. Dans ces différentes cités, les riverains interrogés évoquent de nombreuses contraintes à cause des normes imposées, consignées dans le tableau ci-dessous.

Figure 9. Résultats de l'enquête auprès des riverains des cités minières : l'Unesco, une contrainte ?

Cités minières	Contraintes évoquées ou commentaires négatifs
Wallers-Arenberg	Charte très stricte établissant des codes esthétiques (couleur des volets et des barrières, impossibilité de construire un garage ou un abri de jardin)
Loos-en-Gohelle	Travaux liés à la rénovation : réduction de la surface habitable à cause d'une isolation par l'intérieur (impossibilité de toucher aux façades) et réduction de la luminosité (changement des portes, fenêtres et linteaux). Venue très régulière de touristes
Oignies	Méconnaissance de l'inscription Unesco pour six personnes interrogées. Les trois autres espèrent des retombées positives car ils jugent la cité en voie de délabrement
Lens	Sept ne savent pas si l'inscription change quelque chose pour eux. D'autres regrettent la nécessité de faire appel à un Architecte des Bâtiments de France pour les travaux, et la gentrification (également liée à l'ouverture du Louvre)

Réalisation : C. Mortelette, 2020.

- 27 Il faut cependant noter que dans les quatre cités ces contraintes sont régulièrement relativisées par les riverains interrogés. Elles sont souvent perçues comme normales ou non exclusivement préjudiciables. En effet, le discours sur la nécessité de préserver le patrimoine ou de sauvegarder la mémoire semble plutôt bien intégré par ces personnes qui affirment qu'il ne faut pas détruire les bâtiments et que ces contraintes contribuent à la création d'un « beau paysage ». Certains se félicitent même de la venue de touristes ou de personnes qui viennent prendre des photographies dans leur quartier. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer ce phénomène : la prise de conscience d'un bénéfice supérieur à la contrainte (comme le changement d'image de la région et du quartier en particulier qui est évoqué à quatre reprises) ou encore les dispositifs de médiation importants qui accompagnent les travaux, comme dans la cité des Provinces.
- 28 L'inscription du bassin minier au patrimoine mondial n'est pourtant pas synonyme d'émancipation pour la population du territoire. En effet, l'Unesco, tout en insistant sur le caractère évolutif et habité du bien inscrit, impose certaines permanences et lourdeurs qui entravent la liberté des habitants et réduisent leur capacité à s'approprier leur espace de vie quotidien le plus intime, c'est-à-dire leur maison. La patrimonialisation de l'habiter relève donc du défi pour l'action publique, d'autant plus quand ce qui était considéré comme ordinaire et appartenant à la vie de tous les jours,

contribue soudainement au caractère exceptionnel et universel du paysage culturel du bassin minier. Cependant, les contraintes induites par l'Unesco dans la vie quotidienne des habitants interrogés semblent relativement bien acceptées, y compris là où elles sont le plus importantes comme à Wallers-Arenberg ou à Loos-en-Gohelle. Les réactions sont souvent modérées à travers la prise de conscience d'un bénéfice global supérieur aux contraintes subies. Les critères de l'Unesco ne pouvant s'adapter aux habitants, il faut donc pour la MBM amener ces mêmes habitants à partager les valeurs portées par l'Unesco afin de s'assurer d'une acceptation la plus forte possible puisque celle-ci ne semble pas forcément aller de soi. Ce qui est ici posé comme une nécessité par les acteurs patrimoniaux nous semble être un véritable défi dans un territoire où le patrimoine minier continue d'occuper une place ambivalente malgré l'inscription (ou à cause d'elle).

## La place ambivalente de l'héritage minier confronté à sa patrimonialisation

- 29 Nous l'avons vu, l'inscription du bassin minier est largement plébiscitée par les habitants qui en retirent une fierté. Ils y voient notamment le signe d'une reconnaissance des sacrifices passés et du travail de leurs aînés. Pour autant, beaucoup de personnes interrogées affirment que cette inscription ne change rien pour elles et rares sont celles qui se déplacent sur des sites miniers autres que ceux dont ils sont les riverains. Seules dix-sept personnes sont déjà allées au Centre historique minier de Lewarde et neuf sur d'autres sites miniers (essentiellement des terrils) pour une visite guidée ou une balade informelle. À Wallers-Arenberg, certains riverains ne se sont jamais déplacés sur le site minier à leur immédiate proximité. Il semble donc que l'inscription à l'Unesco ne permette qu'une (ré)appropriation partielle de l'espace et qu'elle ne touche pas tous les habitants.
- 30 De plus, le rapport dual au patrimoine minier évoqué dans l'introduction doit être explicité. Une partie des personnes interrogées associe l'inscription à l'Unesco à une reconnaissance en termes d'image qui nuance des discours souvent négatifs sur la région. D'autres, au contraire, opposent à cette reconnaissance un patrimoine dont il est difficile d'être fier tant il renvoie aux souffrances passées des mineurs. Ces positions ambivalentes révèlent une opération de deuil encore incomplètement achevée. Cette analyse est renforcée par les riverains qui évoquent le temps de l'exploitation comme une époque dorée où les choses étaient plus faciles, où les voisins se parlaient et s'entraidaient : « Maintenant il n'y a plus personne dans les rues, il n'y a plus d'animation. » Elles parlent d'un manque de respect croissant entre voisins, d'un manque de solidarité et de vivre-ensemble et regrettent une vie de quartier plus intense associée au temps où les mines étaient encore en activité.
- 31 Il ressort également de nos enquêtes, notamment pendant notre accompagnement de la résidence artistique de la compagnie HVDZ dans la cité des Provinces<sup>37</sup>, que les habitants expriment davantage de difficulté à associer ce qui relève du patrimoine du quotidien aux valeurs universelles et exceptionnelles de l'inscription Unesco. Habiter cet environnement tous les jours le rend d'autant plus ordinaire qu'il leur apparaît sans qualité. Les espaces dégradés ou mal entretenus, les maisons en cours de rénovation et les problèmes d'incivilité, voire de violence, que connaissent régulièrement certaines de ces cités constituent de vrais obstacles à la constitution d'un discours uniquement

positif et donc de représentations entièrement gratifiantes. On retrouve ici une valorisation sans réelle appropriation du patrimoine, notamment à cause de valeurs négatives ou d'absence de valeurs spécifiques attachées à ce patrimoine selon un processus déjà mis en avant dans le cas du Havre par exemple<sup>38</sup>.

- 32 La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'ensemble de l'héritage minier se heurte donc à sa place ambivalente pour les habitants du bassin minier entre attachement et rejet, volonté de se souvenir du travail des aînés et désintérêt pour des marqueurs quotidiens. Ce rapport dual peut également s'expliquer dans les dynamiques de défense et de protection du patrimoine. En effet, la plupart des habitants reçoivent avec joie et fierté les différentes mesures de protection et de reconnaissance du patrimoine minier, certains ont accompagné le processus avec l'association BMU qui suscite une vraie adhésion. Cependant, les dispositifs de protection patrimoniale, les mobilisations de sauvegarde et de défense de ce patrimoine ont avant tout été institutionnelles et technocratiques. La mobilisation associative autour de la protection des sites ou de la sauvegarde de certaines traditions, comme la colombophilie, est réelle mais ne concerne qu'une minorité de la population du bassin minier. Évaluer le degré d'attachement réel à l'héritage minier nous paraît être une piste intéressante pour des travaux ultérieurs. À ce jour, notre enquête de terrain montre des discours enthousiastes, particulièrement perméables aux discours institutionnels. Le même travail avec d'autres cités minières du bassin du Nord-Pas-de-Calais ou d'autres cités ouvrières ayant connu des processus de patrimonialisation similaires permettrait d'approfondir ces résultats..

## Conclusion

- 33 Face à la tentative des acteurs institutionnels de réparer le territoire en termes urbains, économiques et sociaux, la patrimonialisation de l'héritage minier et sa valorisation par l'inscription du bassin minier à l'Unesco en 2012 sont utilisées comme un moyen de parachever cette réparation en réconciliant la population locale avec son passé. Cette volonté de réconciliation se traduit par des efforts déployés par l'association BMU, puis la MBM, dans le but de favoriser l'adhésion des habitants grâce à leur participation au processus de patrimonialisation. De fait, l'enquête, bien que témoignant d'une adhésion collective importante et d'une fierté explicite, montre qu'il s'agit encore d'un processus patrimonial institutionnel et descendant. Les habitants ne sont pas vraiment mis en situation de coconstruire cette patrimonialisation, malgré des dispositifs encourageant pendant la période de candidature. Depuis peu, la MBM sollicite directement la population locale pour sauvegarder le patrimoine en danger, à l'instar de la fosse 2 d'Anhiers, via une souscription lancée par la Fondation du patrimoine. Des appels à devenir ambassadeur du territoire, dispositif assez classique du marketing territorial<sup>39</sup>, visent également à faire des habitants des acteurs de la promotion du territoire. Dans ce cadre, la seule opportunité pour les habitants de se sentir partie prenante d'un mouvement collectif est d'endosser un rôle spécifique de soutien aux institutions plus que de soutien à la communauté en elle-même. Ce dernier point entre en tension avec le deuxième résultat de notre recherche qui montre que l'inscription Unesco n'a pas que des effets positifs pour cette population. En effet, et notamment lorsque l'espace de vie est directement concerné, les effets non intentionnels de l'action publique et des paradoxes induits par l'inscription, qui contribuent à figer la mine comme marqueur

identitaire et à contraindre les représentations du territoire, interrogent. Ce problème se pose selon nous avec d'autant plus d'acuité que l'inscription est présentée comme émancipatrice par les institutions alors qu'elle contraint les habitants dans leur quotidien et contribue à rigidifier un rapport au territoire à la fois dans les pratiques et dans les imaginaires. La promesse d'une réconciliation et d'une réparation que semblait porter initialement l'inscription Unesco est donc confrontée à une double injonction contradictoire : être un outil social en direction de la population locale et promouvoir un développement touristique qui l'empêche à ce jour de remplir entièrement son rôle pour le premier public visé.

Gilles Deleuze et Félix Guattari, *L'anti-Œdipe*, éditions de Minuit, 1972.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Céline Barthon, Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas, Vincent Veschambre, « L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs », *Géocarrefour*, 2007/3, vol. 82, pp. 111-121
- Guy Baudelle, *Le système spatial de la mine : l'exemple du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Pinchemel, Paris I, 1994.
- Yves Chalas et Olivier Soubeyran, « Incertitude, environnement et aménagements : quelles ruptures ? » dans Yves Chalas, Claude Gilbert, Dominique Vinck, *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*, Archives contemporaines (Études de sciences), 2009.
- Sylvie Daviet, « L'évolution du concept de reconversion : de la substitution d'activité au redéveloppement des territoires », dans Xavier Daumalin, Sylvie Daviet, Philippe Mioche, *Les territoires européens du charbon. Des origines aux reconversions*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence (Le temps de l'histoire), 2006.
- Michel Deshaies, *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*, Paris, Ellipses (Carrefours), 2007.
- Guy di Méo, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos (Géographie), 1991.
- François Duchêne, Julien Langumier, Christelle Morel Journal, « Cités ouvrières et patrimonialisation : d'un modèle à ses multiples transformations », *Espaces et sociétés*, 2013, 1, n°152-153, pp. 35-50.
- Georges Gay, « L'impossible palimpseste industriel », *L'archéologie industrielle en France. Patrimoine technique, mémoire*, « Saint-Étienne le patrimoine invisible ? », Paris, Cilac, 2012, pp. 11-19.
- Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot, « L'événementiel, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et temporalités événementiels à Lille et Gênes », *Géocarrefour*, 2007, 3, vol. 82.
- Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Noroi*, 2010, 4, n°127, pp. 57-73.

Charles-Édouard Houiller-Guibert, Graziella Luisi, Thérèse Albertini et Delphine Bereni, « La mobilisation des ambassadeurs dans le management d'une marque territoire (MT) : approche exhaustive », *Revue Marketing Territorial*, 1, été 2018.

Michel Lacaze, *Les grandes friches industrielles*, Paris, Datar, La Documentation française, 1985.

Jérôme Lageiste, « Les marqueurs spatiaux des lieux touristiques, conceptualisation, typologie, portée symbolique », dans Jean Rieucan et Jérôme Lageiste (dir.), *L'empreinte du tourisme, énonciation et identification du fait touristique*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 11-43.

Pascale Marcotte et Laurent Bourdeau, « La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'Unesco : compatible avec le développement durable ? », *Management & Avenir*, vol. 34, n°4, 2010, pp. 270-288.

Hélène Melin et Olivier Kourchid, « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel », *Le Mouvement Social*, 2002, 2, n°199, pp. 37-59.

Hélène Melin, « Loos-en-Gohelle, du noir au vert », *Multitudes*, 2013, 1, n°52, pp. 59-67.

Camille Mortelette, « "Ici et là dans la cité des Provinces". Co-construction de la médiation patrimoniale et revalorisation d'une cité minière. Lens, France », dans Elizabeth Auclair, Anne Hertzog, Marie-Laure Poulot, *Patrimonialiser l'urbain, inventer le commun. Engagées, participatives, partagées : co-constructions patrimoniales dans la ville*, Paris, Le Manuscrit, (Devenirs urbain), 2018.

Camille Mortelette, *Reconversion d'anciens sites miniers en lieux culturels. Enjeux territoriaux et appropriation dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Bernard Reitel et Jérôme Lageiste, Université d'Artois, 2019.

Lionel Prigent, « L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? », *Revue internationale et stratégique*, 2013, 2, n°90, pp. 127-135.

Jean-Claude Rabier, *La remonte*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, éd. Litec, 1981.

Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, « Introduction », *Norois*, 195|2005, pp. 7-15.

Jean-Louis Tornatore, « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, 2004, 2, n°170, pp. 79-116.

## NOTES

1. Jean-Claude Rabier, *La remonte*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.
2. Cette carte montre bien comment les logiques économiques liées à l'extraction du charbon se sont imposées dans l'organisation spatiale du territoire. Le carreau de mine du 11/19 appartient à la commune de Loos-en-Gohelle plus au nord mais communique avec la cité des Provinces située la commune de Lens, plus au sud-est. Cette cité fonctionnait comme un véritable îlot avec une église, deux écoles et des commerces, et conserve encore des signes de son ancien fonctionnement autonome avec la survie de certains équipements publics et de service.
3. Guy Baudelle, *Le système spatial de la mine : l'exemple du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Pinchemel, Paris I, 1994.
4. Jérôme Lageiste, « Les marqueurs spatiaux des lieux touristiques, conceptualisation, typologie, portée symbolique », dans Jean Rieucan et Jérôme Lageiste (dir.), *L'empreinte du tourisme, énonciation et identification du fait touristique*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 11-43.

5. Michel Deshaies, *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*, Paris, Ellipses (Carrefours), 2007.
6. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *L'anti-Œdipe*, éditions de Minuit, 1972.
7. Michel Lacaze, *Les grandes friches industrielles*, Paris, Datar/La Documentation française, 1985.
8. La CPBM a pour vocation d'être un lieu de débat grâce à la tenue d'ateliers thématiques entre acteurs institutionnels et habitants pour œuvrer collectivement au processus de « sortie de concessions » <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4690.html>
9. Structure d'action publique, conçue pour être le levier de la « restructuration urbaine, sociale, économique et écologique » du territoire.
10. Hélène Melin et Olivier Kourchid, « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel », *Le Mouvement Social*, 2002, 2, n° 199, pp. 37-59.
11. Jean-Louis Tornatore, « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, 2004, 2, n° 170, pp. 79-116 ; Sylvie Daviet, « L'évolution du concept de reconversion : de la substitution d'activité au redéveloppement des territoires », dans Xavier Daumalin, Sylvie Daviet, Philippe Mioche, *Les territoires européens du charbon. Des origines aux reconversions*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence (Le temps de l'histoire), 2006 ; Georges Gay, « L'impossible palimpseste industriel », *L'archéologie industrielle en France. Patrimoine technique, mémoire*, « Saint-Étienne le patrimoine invisible ? », Paris, Cilac, 2012, pp. 11-19.
12. Lionel Prigent, « L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? », *Revue internationale et stratégique*, 2013, 2, n°90, pp. 127-135.
13. Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois*, 2010, 4, n° 127, pp. 57-73.
14. Yves Chalas et Olivier Soubeyran, « Incertitude, environnement et aménagements : quelles ruptures ? » dans Yves Chalas, Claude Gilbert, Dominique Vinck, *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*, Archives contemporaines (Études de sciences), 2009.
15. Des sites du 11/19 de Loos-en-Gohelle (62), la fosse 9 de Lens (62), du 9/9 bis de Oignies (62) et de la fosse d'Arenberg à Wallers (59). La thèse portait sur les anciens sites miniers reconvertis en lieux culturels et sur leur patrimonialisation. Les cas d'étude ont été choisis en fonction de critères permettant la comparaison (traitement urbanistique, idéologie culturelle en termes de développement de pratiques, fonctions culturelles des équipements). Dans le cadre de l'enquête, 40 riverains des équipements culturels sélectionnés ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs.
16. Ce travail repose sur un travail de thèse dirigé par Bernard Reteil et Jérôme Lageiste, soutenu le 4 décembre 2019 à l'Université d'Artois. « Reconversion d'anciens sites miniers en lieux culturels. Enjeux territoriaux et appropriation dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ».
17. Melin et Kourchid, *op. cit.* ; Hélène Melin, « Loos-en-Gohelle, du noir au vert », *Multitudes*, 2013, 1, n° 52, pp. 59-67.
18. 353 biens sont inscrits pour former le « paysage culturel évolutif vivant » du bassin minier. Ils concernent des sites remarquables comme des carreaux de mine, des chevalements, des terrils, mais aussi des équipements de services (des salles des fêtes, des équipements socio-médicaux, par exemple), des anciens bureaux de compagnie minière, des monuments aux morts et également des cités minières, parfois dégradées.
19. Initialement « Bassin Minier Unesco », l'association a dû changer de nom car l'utilisation du terme Unesco est protégée par l'institution.
20. Isabelle Longuet, chargée du suivi de la Convention du patrimoine mondial, lors de la rencontre Bassin Minier de 2006, *La Candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial Au titre de paysage culturel évolutif ENJEUX & OPPORTUNITÉS*, Actes du colloque des 28 et 29 juin 2006 Bruay-La-Buissière, p. 19, [en ligne] <https://www.bassinminier->

patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2015/03/Actes-Rencontres-Bassin-Minier-Uni-2006.pdf

21. On peut penser aux sons et lumières des Gohelliades à Loos-en-Gohelle.
22. Guy di Méo, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos (Géographie), 1991.
23. Céline Barthon, Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas, Vincent Veschambre, « L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs », *Géocarrefour*, 2007/3, vol. 82, pp. 111-121 ; Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot, « L'événementiel, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et temporalités événementiels à Lille et Gênes », *Géocarrefour*, 2007, 3, vol. 82.
24. Une vidéo de l'événement produite par la Mission Bassin minier est disponible en ligne <https://vimeo.com/131994489> ?  
fbclid=IwAR0ObvuBBefDUto38\_fAJQmfF8hYO1aYssrZsF69ZkwNaY5um42EwAjLg3U
25. Près de 10 000 personnes ont été recensées sur les dix sites d'observation conseillés par la MBM.
26. « Après l'embrasement des terrils, il faut se mettre « à la hauteur de l'événement » », *La Voix du Nord*, 30 juin 2015.
27. Mission Bassin Minier, *Orientations pour la mise en œuvre du plan de gestion du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco*, p. 12, [en ligne] <http://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2018/12/Plan-de-gestion-BMPM.pdf>
28. Alors que ce caractère emblématique est très discutable Les bâtiments en brique des années 1930 ne sont pas plus emblématiques que ceux en béton des années 1960 quand on compare les réalisations dans bassin minier avec celles d'Angleterre ou de Belgique.
29. En opposition au Centre historique minier de Lewarde dont la création est une initiative de Charbonnages de France.
30. Les questionnaires analysés sont au nombre de 102 et les riverains constituent un échantillon de 44 personnes. Pour les questionnaires, l'objet principal de l'enquête était de connaître les modalités de fréquentation des équipements culturels étudiés par les répondants mais aussi de récolter leurs représentations de l'inscription Unesco. Les personnes interrogées sont en grande majorité des habitants du bassin minier et, dans une moindre mesure, des habitants de l'ancienne région du Nord-Pas-Calais. Pour les entretiens avec les riverains, nous sommes allés à la rencontre d'habitants des cités minières adjacentes aux sites miniers qui constituent nos cas d'étude à distance maximum de 300 à 500 mètres, soit la cité des Provinces à Lens, la cité 9 à Lens, la cité Declercq à Oignies et les maisons minières des rues Taffin et Croy à Wallers-Arenberg. Les personnes rencontrées ont donc volontairement des profils assez divers en termes d'âge, de genre, de revenus et d'habitudes culturelles.
31. Fabrice Rippol et Vincent Veschambre, « Introduction », *Norois*, 195|2005, pp. 7-15.
32. Il faut préciser ici que parmi les 102 répondants, la majorité présente des pratiques culturelles relativement fortes, notamment liées à l'équipement culturel concerné. 65 % d'entre eux vivent dans ce territoire (les autres venant principalement de la région lilloise ou de communes dans l'aire arrageoise.
33. Nora Mitchell, Mechtild Rössler et Pierre-Marie Tricaud (dir.), *Paysages culturels du patrimoine mondial. Guide pratique de conservation et de gestion*, Cahiers du patrimoine mondial, n° 26, éd. Unesco, Paris, 2011, p. 121.
34. Mission Bassin Minier, *Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, patrimoine mondial de l'Unesco*, synthèse du dossier d'inscription, 2010, p. 5, [en ligne] <https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2015/03/Synth%C3%A8se-du-dossier-dinscription.pdf>
35. Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, 2005. ; François Duchêne, Julien Langumier, Christelle Morel Journal, « Cités ouvrières

et patrimonialisation : d'un modèle à ses multiples transformations », *Espaces et sociétés*, 2013, 1, n° 152-153, pp. 35-50.

36. Notre échantillon de 40 riverains est relativement restreint et uniquement représentatif des personnes qui nous ont ouvert leur porte, mais il indique des tendances tout à fait pertinentes pour l'analyse.

37. Camille Mortelette, « "Ici et là dans la cité des Provinces". Co-construction de la médiation patrimoniale et revalorisation d'une cité minière. Lens, France », dans Elizabeth Auclair, Anne Hertzog, Marie-Laure Poulot, *Patrimonialiser l'urbain, inventer le commun. Engagées, participatives, partagées : co-constructions patrimoniales dans la ville*, Paris, Le Manuscrit, (Devenirs urbain), 2018.

38. Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, *op.cit.*

39. Charles-Édouard Houiller-Guibert, Graziella Luisi, Thérèse Albertini et Delphine Bereni, « La mobilisation des ambassadeurs dans le management d'une marque territoire (MT) : approche exhaustive », *Revue Marketing Territorial*, 1, été 2018.

## RÉSUMÉS

En 2012, le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais devient patrimoine mondial de l'Unesco au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». Cette inscription est présentée comme le point d'orgue d'un processus de patrimonialisation commencé dans les années 1990. Les discours des acteurs patrimoniaux évoquent régulièrement la possibilité d'un « retour de la fierté » pour les habitants du territoire grâce à cette inscription. En effet, tout comme le Louvre Lens, elle est associée à une reconnaissance des institutions pour la population locale et elle a pour but de faire œuvre de réconciliation entre la population et un patrimoine qui a pendant longtemps été déconsidéré. Cependant, cette inscription Unesco n'a-t-elle que des effets entièrement positifs pour ces habitants ? À partir de travaux de thèse achevés en 2019, le présent article s'attache à démontrer que malgré des dispositifs volontiers décrits comme favorisant la participation habitante, le processus patrimonial engagé est encore essentiellement institutionnel et descendant. Il met également en avant que, malgré une inscription valorisée par la majorité des habitants, celle-ci est également porteuse de contraintes dans leurs pratiques spatiales quotidiennes et d'ambiguïtés dans le renouvellement des représentations territoriales qu'elle propose.

In 2012, the Nord-Pas-de-Calais mining basin became a UNESCO World Heritage Site as a "living, evolving cultural landscape". This inscription is presented as the culmination of a process of patrimonialisation which had begun in the 1990s. The speeches of the heritage actors regularly evoke the possibility of a "return of pride" for the inhabitants of the territory thanks to this inscription. Indeed, like the Louvre Lens, it is associated with institutional recognition for the local population and aims to bring about reconciliation between the population and an heritage that has long been discredited. However, does this Unesco inscription have only entirely positive effects for these inhabitants? Based on thesis work completed in 2019, this article seeks to demonstrate that despite the measures that are readily described as encouraging participation by the inhabitants, the heritage process that has been initiated is still essentially institutional and top-down. It also points out that, despite the fact that most inhabitants value the inscription, it also brings constraints in their daily spatial practices and ambiguities in the renewal of the territorial representations it proposes.



## INDEX

**Mots-clés** : Bassin minier, Unesco, Patrimonialisation, Territoires post-miniers, Représentations, Habiter, Appropriation

**Keywords** : Mining Basin, Unesco, Heritage, Post-Mining Territories, Representations, Inhabitancy, Appropriation

## AUTEUR

### CAMILLE MORTELETTE

Docteure en géographie, Camille Mortelette a soutenu sa thèse « Reconversion d'anciens sites miniers en lieux culturels. Enjeux territoriaux et appropriation dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais » en 2019 à l'Université d'Artois. Le manuscrit a reçu le prix d'encouragement à la recherche décerné par l'Université Populaire Mineurs du Monde et l'association Gauhéria en 2020. Chercheuse associée à l'UR Discontinuités, ses thématiques de recherche portent principalement sur les territoires postindustriels, le patrimoine, la reconversion culturelle et l'appropriation.